

Vos prestations Caf

Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
1676136 Y

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf de Paris
75656 PARIS CEDEX 13
Tous nos contacts sur caf.fr

751

Madame ELIZABETH VINCENT
5 RUE PAUL FORT
75014 PARIS

Le 19/08/2021

Le directeur de la Caf de Paris certifie que :

ELIZABETH VINCENT, née le 05/10/1970

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **juillet 2021** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de logement	309,00 €
Allocation de logement <i>rappel sur la période de 01/01/2021 à 30/06/2021</i>	1692,00 €
Allocation de logement <i>rappel sur la période de 01/01/2021 à 30/06/2021</i>	618,00 €
Prime d'activité ¹	255,42 €
Retenue	- 1757,00 €
Soit au total	1117,42 €

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 830,57 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 1355,42 €

QUOTIENT FAMILIAL

juillet 2021 : 435 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

THINLAY SILVA--VINCENT, né le 15/05/2000²

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 190820211652 3700370006
VIA14B MAT 1676136 Y -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 751 -



16761361041100000000

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de Paris.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 190820211652 3700370006
VIA14B MAT 1676136 Y -
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 751 -



16761361041100000000